

14ème législature

Question N° : 40480	De Mme Chaynesse Khirouni (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >aide psychopédagogique	Analyse > RASED. perspectives.
Question publiée au JO le : 22/10/2013 Réponse publiée au JO le : 17/12/2013 page : 13278		

Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dispositifs d'aide destinés aux élèves en difficulté. Entre 2007 et 2012, ce sont près de 80 000 postes qui ont été supprimés dans l'éducation nationale, entraînant notamment une mise à mal des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Ce sont les élèves les plus en difficultés et présentant de sérieuses difficultés d'apprentissage qui ont été les premiers affectés par ces suppressions de postes. Dès son installation, le Gouvernement a annoncé comme prioritaire la réussite scolaire de tous les élèves. Ainsi, la loi rectificative du 16 août 2012 a permis le rétablissement d'une centaine de postes en RASED dès la rentrée 2012. De même, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a posé les jalons de nouvelles conditions d'enseignement. C'est sur la base de cette loi qu'un groupe de travail a été mis en place et devra proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre pour assurer le renforcement et la pérennité du dispositif RASED.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit à l'éducation nationale de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Pour l'enseignement primaire, au cours de la mandature présidentielle, 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques, de renforcer l'encadrement, d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes et de renforcer l'action des RASED et celles des autres dispositifs de remédiation scolaire au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. Une des mesures essentielles de cette politique est le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorise l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il doit s'articuler avec les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves dont l'évolution des missions a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail copiloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale. Cette réflexion se prolonge



dans le cadre des discussions sur les métiers qui sont menées actuellement avec les organisations représentatives des personnels.